

## Réaliser une opération de glanage dans les champs : quels blocages, quelles solutions ?

---

Une étude italienne menée par Segré et Falasconi<sup>1</sup> estime qu'en 2009, ce sont 18 millions de tonnes de produits agricoles qui ont été laissés dans les champs en Italie pour des raisons météorologiques, sanitaires (parasites ou maladies), économiques (prix des produits trop bas) ou bien encore pour des raisons commerciales (normes de calibrage exigeantes).

Dans le cadre de son projet « *Faut pas gâcher* » sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, le mouvement France Nature Environnement (FNE) s'est intéressé à la pratique du glanage qui fait partie des solutions curatives pour gérer les surplus de production agricole.

Glaner signifie aller ramasser les fruits, légumes et céréales restés/tombés au sol dans un champ/verger qui vient d'être récolté. Dans la loi, le glanage est toléré pour les produits qui restent dans le champ tant qu'il est effectué en journée, sans l'aide d'outils et uniquement dans un champ non clôturé<sup>2</sup>. Le glanage tel qu'envisagé par le mouvement FNE conduit à organiser des opérations de glanage « améliorées » grâce à une collaboration avec les agriculteurs. Ainsi, les opérations se font dans un climat de confiance permettant la création de liens entre associations et monde agricole.

**Ce document a pour but d'aiguiller les associations qui souhaitent organiser des opérations de glanage sur leur territoire.** Il présente le retour d'expérience de l'association Vie & Paysages, qui a mené une opération pilote de glanage dans les champs le 18 octobre 2014, et propose une synthèse des blocages qui peuvent apparaître lors de l'organisation d'opération de ce type mais aussi des solutions pour lever ces difficultés. Cette synthèse a été réalisée suite à des échanges avec des acteurs du monde associatif environnemental et du monde agricole.

FNE remercie l'association Vie & Paysages d'avoir mené une opération pilote de glanage et de lui avoir fait part de son retour d'expérience.

*Ce projet a été mené avec le soutien de l'ADEME.*

### Sommaire

1. Opération pilote de glanage de Vie & Paysages.....	2
a. Organisation et déroulement de l'opération .....	2
b. Points positifs et points d'amélioration de l'opération.....	2
<b>2. Quels leviers, quels points de blocages possibles dans l'organisation d'une opération de glanage ? .....</b>	<b>3</b>
Annexes .....	10

---

<sup>1</sup> « *Il libro nero dello spreco in Italia : il cibo* », Segré A. et Falasconi L., 2011.

<sup>2</sup> « *Foire aux questions du gaspillage alimentaire* », FNE, Novembre 2013.

## 1. Opération pilote de glanage de Vie & Paysages

En octobre 2014, Vie & Paysages<sup>3</sup> a organisé une opération pilote de glanage dans l'Aisne. Le but était, d'une part, **d'établir un contact avec le monde agricole autour de la question du gaspillage alimentaire** et, de l'autre, de **tester une méthodologie<sup>4</sup> pour organiser ce type d'action**.

### a. Organisation et déroulement de l'opération

L'association a d'abord pris contact avec le président de l'union des syndicats agricoles du territoire qui a lui-même présenté, au cours d'une réunion entre agriculteurs, cette idée d'organiser une opération pilote de glanage. Cela a permis d'identifier un producteur volontaire qui a été contacté par l'association 3 mois avant le déroulement de l'opération. Puis, l'association s'est rapprochée d'associations d'aide alimentaire pour qu'elles deviennent parties prenantes du projet. Enfin, elle a constitué un groupe de glaneurs au sein de ses adhérents.

La date de l'action n'a pu être fixée que 5 jours avant son déroulement car elle dépendait de la fin de la récolte, chose difficile à anticiper.

C'est, au final, sept bénévoles qui ont glané 400kg de pommes de terre pendant une demi-journée. Elles ont été, par la suite, livrées aux associations d'aide alimentaire qui les ont distribuées à des familles.

L'opération de glanage a été filmée par un bénévole dans l'idée de valoriser en aval cette action. Après l'opération, le film a été monté et diffusé sur internet<sup>5</sup>. Une lettre de remerciement a été envoyée au producteur volontaire, ce qui a été fortement apprécié. Enfin, une réunion de bilan a été organisée entre l'association et le président de l'union des syndicats agricoles : il en est ressorti une volonté de réaliser de nouvelles opérations de glanage avec d'autres agriculteurs à l'aide de cette même méthodologie.

### b. Points positifs et points d'amélioration de l'opération

Tout d'abord, la prise de contact avec le président de l'union des syndicats agricoles du territoire a été facilitée car celui-ci connaissait déjà l'association. Ce premier contact a permis, par la suite, de trouver un agriculteur volontaire et d'établir une relation de confiance avec lui.

L'opération en elle-même s'est passée dans une ambiance conviviale et les produits ont pu être transportés sans frais et livrés aux associations sans encombre, juste après l'opération de glanage. Peu d'investissement a été demandé à l'agriculteur en amont, il a seulement été sollicité le jour j pour indiquer les parcelles à glaner.

---

<sup>3</sup> Voir son site internet : <http://www.vie-et-paysages.org/>

<sup>4</sup> Voir cette méthodologie dans la fiche-intervention de FNE « Opération témoin glanage dans les champs » (en annexe)

<sup>5</sup> A retrouver sur cette page : <https://www.youtube.com/watch?v=xOxIs1R7yEI>

Cela n'a pas été évident, au départ, de trouver des bénévoles pour glaner. Pour une prochaine opération, l'implication des associations d'aide alimentaire (bénévoles, bénéficiaires et salariés) dans l'acte à proprement parler de glanage pourrait être une piste pour identifier des volontaires.

Choisir une culture pour laquelle la date de glanage est plus facile à anticiper aurait rendu l'organisation, notamment avec les associations de don, plus aisée.

Les associations de don alimentaire ayant accepté d'ouvrir exceptionnellement leurs locaux ce jour-là, la livraison des produits a pu se faire juste après le glanage : il n'a donc pas été nécessaire de stocker les produits.

**Tableau récapitulatif**

Points positifs de l'opération	Points d'amélioration de l'opération
<p><b>Prise de contact facile avec l'agriculteur grâce à l'intervention en amont du président de l'union des syndicats agricoles.</b></p> <p><b>Transport et distribution des produits issus du glanage sans encombre grâce au prêt d'une camionnette par un des glaneurs et par l'ouverture exceptionnelle des locaux des associations d'aide alimentaire.</b></p> <p><b>Convivialité de l'opération et enthousiasme des glaneurs bénévoles.</b></p>	<p>Choix d'une culture pour laquelle la date de glanage est plus facile à anticiper rendant l'organisation plus facile.</p> <p>Implication des associations d'aide alimentaire pour pallier le manque de bénévoles.</p>

Pour plus de renseignements sur cette opération pilote de glanage, vous pouvez contacter Leslie Meunier, chargée d'animation de Vie & Paysages : [vp\\_agence21@aliceadsl.fr](mailto:vp_agence21@aliceadsl.fr).

## 2. Quels leviers, quels points de blocages possibles dans l'organisation d'une opération de glanage ?

Organiser une opération de glanage peut s'avérer plus compliqué qu'il n'y paraît. Des points de blocage peuvent apparaître au niveau de tous les acteurs concernés ; mais pour chacun de ces blocages, des solutions existent !

### × Les agriculteurs

Certains agriculteurs peuvent être réticents vis-à-vis de ce type d'opération.

En effet, **les producteurs méconnaissent parfois le cadre dans lequel s'effectue le glanage** : ils peuvent l'apparenter à « une cueillette gratuite »<sup>6</sup> ou parfois à du vol (étant déjà confrontés à ce type de problème : vol en pleine nuit de leurs cultures) avant la récolte). Pour pallier cette difficulté, il est nécessaire d'**instaurer un dialogue** et d'expliquer que le glanage se réalise après récolte, en journée, dans les conditions convenues entre l'organisateur et l'agriculteur. Le mouvement FNE encadre en plus ses opérations de glanage à l'aide d'une **charte pour favoriser une relation de confiance entre producteurs et glaneurs** (cf. annexe 1 : exemple de charte de glanage responsable).

**De plus, le glanage peut alimenter un certain nombre de craintes chez les agriculteurs.**

- Tout d'abord, ils peuvent estimer que cela va engendrer des pertes économiques pour eux car les glaneurs sont vus comme des consommateurs potentiels qui ne vont pas acheter.
- Ils peuvent également être inquiets quant à un risque juridique possible en cas d'accident d'un glaneur dans leur champ.
- Enfin, ils peuvent avoir peur des détériorations que pourrait entraîner une opération de glanage sur leurs parcelles.

Pour limiter ces appréhensions, il est important de préciser aux agriculteurs que les produits glanés peuvent être donnés à des associations d'aide alimentaire qui, par la suite, les distribuent à des personnes en difficulté économique, qui ne sont donc pas des acheteurs potentiels.

Concernant le risque juridique, il faut les rassurer en leur expliquant que, lors d'une opération de bénévolat, le travail réalisé ne peut pas être apparenté à du travail caché, l'agriculteur n'est donc aucunement responsable en cas d'accident<sup>7</sup> (cf. annexe 2 : avis du bureau de la réglementation et du dialogue social du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt).

La possibilité de détérioration des champs/vergers peut effectivement être un risque réel (risque de détérioration des branches des arbres, de piétinement des plans, etc.). Cependant des solutions existent pour le faire disparaître. La présence de l'agriculteur le jour de l'opération semble importante pour qu'il indique les parcelles qui peuvent être glanées et explique la manière de le faire sans abîmer ni les produits ni le champ. A l'image de ce qui existe dans les exploitations pratiquant la cueillette, les parcelles peuvent être aménagées pour recevoir les glaneurs. Limiter le nombre de glaneurs est aussi un bon moyen de rassurer l'agriculteur.

Cet élément nous pousse à réfléchir à la **professionnalisation du glanage**. Si celui-ci implique un vrai savoir-faire, ne faut-il pas qu'il soit pratiqué par des gens formés ? Une des pistes pourrait être une professionnalisation de cette pratique à travers des chantiers d'insertion pour y associer une dimension sociale.

**Enfin, les agriculteurs peuvent y voir un manque d'intérêt et cela à différents niveaux.**

- En effet, pour certains agriculteurs laisser des produits dans les champs est un moyen de fertiliser la terre. Cependant, on peut rappeler que cela peut aussi être facteur de maladie (par exemple, laisser des pommes de terre dans un champ peut être source de propagation du mildiou) et que le glanage permet une valorisation de l'ensemble des produits cultivés, même ceux qui n'ont pas pu être ramassés mécaniquement.

---

<sup>6</sup> « La cueillette à la ferme (ou cueillette en libre-service) permet aux consommateurs de ramasser eux-mêmes les légumes, les fruits et les fleurs sur l'exploitation », qu'ils paient après aux agriculteurs. Source : guide « Choisir ses modes de vente en circuit courts », Chambre d'agriculture de Bretagne, Mars 2011.

<sup>7</sup> Dans le cas d'une opération de bénévolat uniquement. Si c'est une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui intervient, cela serait considéré comme un accident du travail.

- Le manque d'intérêt peut être aussi économique. Pourquoi laisser des personnes glaner alors que le don alimentaire permet une réduction d'impôts ? Pourquoi ne pas ramasser les produits pour alimenter un méthaniseur, action pour laquelle l'agriculteur peut être rémunéré ?

Tout d'abord, effectuer des opérations de glanage et effectuer un don alimentaire ne sont pas des pratiques incompatibles. Il n'est pas inutile aussi de rappeler que c'est une source de satisfaction que de voir l'ensemble de ses produits être ramassés plutôt qu'être gaspillés. De plus, organiser des opérations de glanage peut permettre à une exploitation agricole de se faire connaître et de bénéficier d'une publicité positive et ainsi augmenter sa clientèle en cas de vente en direct sur l'exploitation.

Il semble par ailleurs pertinent de réfléchir à un « **modèle économique** » du glanage : ne faudrait-il pas rémunérer un minimum l'agriculteur, comme cela se fait avec la cueillette, ou cela doit-il rester du don ? En effet, réfléchir à rémunérer l'agriculteur pour les produits glanés peut être un moyen pour lui d'y voir un intérêt mais aussi de limiter la crainte de perte économique évoquée plus haut. On pourrait penser par exemple à un modèle incluant les riverains des exploitations, dont la mobilisation semble plus aisée, avec des produits dont les prix seraient moins élevés que dans un circuit conventionnel, ce qui permettrait d'être dans un modèle satisfaisant pour les deux parties.

#### × **L'industrie agroalimentaire**

Mener des opérations de glanage peut aussi être un moyen d'**établir un contact avec les acteurs de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution**. En effet, à travers les normes de calibrage qu'ils imposent aux agriculteurs, une partie du gaspillage dans les champs peut leur être indirectement imputée. Les impliquer dans une opération de glanage est donc une solution curative pour gérer les produits laissés dans les champs ; c'est aussi une solution pour **créer le dialogue entre ces acteurs sur cette question du calibrage et du gaspillage qu'il induit**.

Pour les mobiliser, on peut citer des exemples de sociétés qui s'engagent dans des actions de glanage comme McCain qui a participé à l'organisation d'une opération en relation avec les Banques Alimentaires du Nord-Pas de Calais<sup>8</sup>.

#### × **Les associations d'aide alimentaire**

Pour faciliter la mobilisation des associations d'aide alimentaire, il faut d'abord **remédier au problème de logistique**. Les associations peuvent être confrontées à des difficultés pour venir récupérer et stocker les produits avant de les distribuer, cela peut les décourager à mener ce genre d'opération. Il faut donc réfléchir bien en amont à la logistique, leur proposer, par exemple, d'amener les produits dans leurs locaux, si on en a la possibilité, et favoriser des produits faciles à stocker (qui n'ont pas besoin d'être dans un endroit réfrigéré). La meilleure solution est de prévoir, dans la foulée de l'opération de glanage, le transport jusqu'aux locaux de l'association d'aide alimentaire et la distribution immédiate aux personnes.

---

<sup>8</sup> Panorama, lettre interne du réseau des Banques Alimentaires, décembre 2013 : [http://www.banquealimentaire.org/sites/default/files/panorama\\_decembre\\_2013.pdf](http://www.banquealimentaire.org/sites/default/files/panorama_decembre_2013.pdf)

Pour **établir un climat de confiance et sécuriser le don**, il est important de bien identifier la provenance des produits (lieu, nom de l'agriculteur, variété du produit).

Enfin, il faut leur présenter les avantages pour elles d'être parties prenantes de ce type d'action.

- D'abord, le glanage peut être un moyen pour elles de **diversifier leurs sources d'approvisionnement**, bien que les quantités glanées soient ponctuelles et pas toujours estimables. Cependant, les opérations de glanage peuvent être organisées de manière pérenne grâce à la mise en place d'un « calendrier local de glanage » par saison et par type de produit, à construire avec des agriculteurs volontaires.
- Mener des opérations de glanage est aussi un moyen d'impliquer des personnes bénéficiant de l'aide alimentaire dans des **opérations créatrices de lien social**.

#### × **Les associations organisatrices**

Quant aux associations souhaitant organiser des opérations de glanage, elles peuvent être confrontées à différents problèmes.

D'abord, une opération de ce type peut être compliquée à organiser pour diverses raisons.

- **Rentrer en contact avec des agriculteurs volontaires** n'est pas toujours évident. Passer par des réseaux d'agriculteurs de type syndicat, chambres d'agriculture ou bien par les collectivités peut être un moyen rapide pour établir une relation de confiance. Favoriser les rencontres physiques plutôt que de les solliciter par téléphone permet aussi de créer un lien tout en expliquant la démarche.
- De plus, lors de ce genre d'opération, il est demandé aux associations de **faire preuve d'une forte réactivité** car la date de déroulement est conditionnée par la fin des récoltes, qui n'est pas toujours prévisible. Les associations doivent donc être très réactives dès que la date est connue pour venir glaner et permettre ainsi aux agriculteurs de rapidement travailler leur terre et d'organiser la rotation des cultures. Pour que cela soit gérable, il faut le plus en amont possible trouver des bénévoles, organiser la logistique, réfléchir à la distribution des produits ramassés, etc. La création d'un « calendrier local de glanage », évoqué plus haut, indiquant les saisonnalités pourrait atténuer cette contrainte.
- **La distribution des produits aux associations d'aide alimentaire** peut aussi être compliquée à différents niveaux. En effet, les actions associatives avec des bénévoles se déroulent plutôt le weekend, lorsque ces derniers sont le plus disponibles, alors même que les structures d'aide alimentaire sont souvent fermées ces jours-là. La meilleure des solutions est de faire concorder l'opération de glanage avec l'ouverture des locaux pour permettre une livraison immédiate. Si cela n'est pas possible, il faut alors disposer d'un camion et d'un espace de stockage. La question de la logistique doit donc être réfléchie bien en amont.
- La réalisation d'une opération de glanage peut aussi avoir un **coût économique non négligeable** pour une association. Il faut disposer d'un moyen de transport assez grand pour mener les glaneurs sur le champ et pour transporter les marchandises récoltées. S'il est nécessaire de les stocker, cela peut représenter un coût supplémentaire (pour la location d'un camion réfrigéré, par exemple). Une des solutions serait que l'association transforme et

commercialise localement les produits issus du glanage : les coûts seraient compensés. Une réflexion sur la construction d'un « modèle économique » du glanage, dont il a déjà été question dans ce document, pourrait être engagée.

Enfin, l'intérêt d'organiser des opérations de glanage peut sembler limité.

- Pour des opérations de glanage où les quantités à ramasser sont faibles, **le coût économique et l'impact environnemental du transport peuvent être supérieurs au bénéfice du glanage**. Pour limiter ce phénomène, plusieurs opérations de glanage peuvent être organisées le même jour sur différents champs peu éloignés. Cette mutualisation d'opérations pourrait être facilitée par la création d'un outil informatique qui localiserait des exploitations où des agriculteurs souhaiteraient organiser des opérations de glanage à des moments ponctuels, cela permettrait de mettre plus facilement en relation agriculteurs ayant des surplus de production et glaneurs. Les glaneurs peuvent aussi organiser du covoiturage pour se rendre ensemble sur les champs/vergers.
- De plus, les produits restant dans les champs peuvent avoir été fragilisés et abîmés par les machines de ramassage qui sont passées avant. Pour éviter que les produits ne soient pourris au moment de leur distribution, il convient de **privilégier le glanage de produits peu fragiles**, à identifier aussi dans le « calendrier local de glanage ».

#### × **Les glaneurs**

Pour finir, des obstacles peuvent venir du côté des glaneurs.

- Il n'est pas toujours évident de **mobiliser des bénévoles** pour ce type d'opération. Lorsque l'on est à la recherche d'une équipe, il faut bien insister sur l'intérêt environnemental et social du glanage, et la satisfaction que cela procure. A noter qu'il est plus facile de mobiliser des bénévoles lorsqu'ils peuvent garder quelques produits pour leur consommation personnelle ou pour un événement associatif (organisation d'un repas, par exemple).
- S'il est difficile de trouver des bénévoles, il peut aussi s'avérer plus compliqué de **trouver des personnes ayant un savoir-faire sur le glanage** pour éviter que les glaneurs abîment les produits et les champs/vergers. Associer l'agriculteur le jour de l'opération pour qu'il explique ce qui peut être ramassé et de quelle manière pour ne pas abîmer la parcelle peut supprimer les risques de détérioration. L'autre possibilité est de former les bénévoles aux gestes du ramassage. Cette notion de savoir-faire pose, une nouvelle fois, la question d'une possible **professionnalisation du glanage**. Or, les conditions de travail étant dures et la fréquence des opérations étant courtes, la création d'emplois liés au glanage semble compliquée. Comme évoqué plus haut, la construction d'un « modèle économique » à travers des chantiers d'insertion pourrait être une solution.

Tableau récapitulatif

Acteurs	Freins	Leviers
<b>AGRICULTEURS</b>	Méconnaissance du cadre du glanage (cueillette gratuite, vol).	Dialoguer, expliquer le cadre dans lequel s'organise le glanage. Présenter la charte de glanage responsable.
	Peur de pertes économiques.	Mener une réflexion sur le « modèle économique » du glanage.
	Peur du risque juridique en cas d'accident.	Avoir une réponse juridique claire : dans le cadre du bénévolat, l'agriculteur ne peut pas être responsable.
	Peur d'un risque de détériorations des cultures.	Créer une relation de confiance. Associer l'agriculteur pour qu'il soit présent le jour de l'opération. Aménager les parcelles pour le glanage. Limiter le nombre de glaneurs.
	Manque d'intérêt face à une fertilisation des champs.	Permettre de valoriser jusqu'au bout la production réalisée. Faire connaître et donner une bonne image à l'exploitation agricole. Laisser les produits peut aussi être source de maladie.
	Manque d'intérêt économique (défiscalisation du don, méthanisation).	Mettre en avant la satisfaction des producteurs devant la possibilité de ne pas laisser les produits être gaspillés et l'enthousiasme des glaneurs. Réfléchir à une possible rémunération des agriculteurs.
<b>ACTEURS DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA GRANDE DISTRIBUTION</b>	Difficulté à mobiliser les entreprises.	Rappeler l'intérêt pour eux via leur responsabilité sociétale. Donner des exemples d'acteurs du secteur qui s'intéressent à la question du glanage.
<b>ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE</b>	Problème de logistique.	Réfléchir en amont à la logistique, prévoir un moyen de transport et un lieu de stockage ou une distribution immédiate.
	Question de la traçabilité des produits récupérés.	Indiquer sur les produits glanés leur origine (lieu, nom de l'agriculteur, variété du produit) avant de les remettre aux associations d'aide alimentaire.
	Manque d'intérêt.	Avoir une nouvelle source d'approvisionnement. Participer à des opérations créatrices de lien social.
<b>ASSOCIATIONS ORGANISANT DES OPERATIONS DE GLANAGE</b>	Difficulté à mobiliser des agriculteurs.	Favoriser les rencontres physiques. Passer par des réseaux d'agriculteurs.
	Forte réactivité demandée aux associations.	S'organiser bien en amont. Créer un « calendrier local de glanage » indiquant les produits à glaner et leur saisonnalité.



	Difficulté à redistribuer les produits glanés.	Réfléchir en amont à la logistique. Faire concorder le déroulement de l'opération aux horaires d'ouverture des structures d'aide alimentaire.
	Coût économique.	Réfléchir à la possibilité de transformer et de commercialiser localement les produits issus du glanage.
	Manque d'intérêt quand les quantités à ramasser sont faibles et trop éloignées.	Mutualiser plusieurs opérations de glanage dans une même journée. Créer un outil de géolocalisation pour mettre en relation agriculteurs et glaneurs. Organiser du covoiturage entre glaneurs.
	Problème de qualité des produits restant dans les champs/vergers.	Privilégier le glanage de produits peu fragiles, à identifier dans le « calendrier local de glanage ».
<b>GLANEURS</b>	Difficulté à trouver des personnes bénévoles pour glaner.	Sensibiliser, informer sur l'intérêt environnemental et social du glanage. Leur proposer de garder quelques produits. Mettre en avant l'enthousiasme des glaneurs ayant participé à ce type d'opération.
	Difficulté à trouver des personnes ayant un savoir-faire sur le glanage.	Associer l'agriculteur pour qu'il soit présent le jour de l'opération. Former les bénévoles.



## Annexes

Annexe 1 : Exemple de charte de glanage responsable réalisée par le mouvement France Nature Environnement

Annexe 2 : Avis du Bureau de la réglementation du travail et du dialogue social du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le projet de glanage dans le Loiret (Mai 2014)

Annexe 3 : fiche-intervention de FNE « Opération témoin glanage dans les champs »

## Annexe 1 : Exemple de charte de glanage responsable réalisée par le mouvement France Nature Environnement

### Charte pour une pratique de glanage respectueuse des activités agricoles et des professionnels du secteur

*Le glanage est une pratique ancestrale qui consiste à ramasser après la récolte les fruits et légumes restés au sol bien que parfaitement comestibles. Cette pratique est souvent tolérée même si elle n'est pas nommément autorisée dans le code pénal.*

*Cette charte vise à favoriser le recours au glanage dans l'objectif de lutter contre le gaspillage alimentaire et cela dans le respect des activités agricoles et des professionnels du secteur.*

*Elle constitue un accord entre les deux parties concernées, le ou les glaneurs d'une part et le ou les agriculteurs d'autre part, pour encadrer la pratique du glanage sur un territoire donné.*

#### **Moi, responsable glanage au sein de l'association (à compléter), je m'engage à :**

- ne pas lancer d'opérations de glanage sans l'accord préalable de l'agricultrice/agriculteur (type de récolte, lieux, dates et horaires précisés) ;
- respecter les modalités pratiques fixées avec l'agricultrice/agriculteur (nombre de glaneurs maximal, types d'outils acceptés par exemple) ;
- ne pas faire de profit sur les produits récoltés ;
- faire un bilan régulier avec l'agricultrice/agriculteur (quantités ramassées, nombre de glaneurs, débouchés des produits ramassés par exemple) et échanger prioritairement avec l'agriculteur/agricultrice en cas de problème quelconque.

#### **Moi, agricultrice/agriculteur, je m'engage à :**

- répondre aux sollicitations du responsable glanage de l'association en fonction de mes disponibilités et lui donner des informations pratiques (type de récoltes, lieux, dates et horaires précisés);
- informer le responsable glanage des modalités pratiques à respecter (nombre de glaneurs maximal, types d'outils acceptés par exemple) ;
- faire un bilan régulier avec les glaneurs et échanger prioritairement avec le responsable glanage de l'association en cas de problème quelconque.

Fait à .....

le.....



**Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »**

Responsable glanage  
de l'association (à compléter)

Agricultrice/Agriculteur

## Annexe 2 : Avis du Bureau de la réglementation du travail et du dialogue social du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le projet de glanage dans le Loiret (Mai 2014)

### Avis sur le projet de glanage dans le Loiret

- Descriptif du projet

L'UDAF du Loiret envisage une opération de glanage de produits agricoles qui seront ensuite redistribués à l'aide alimentaire.

*MAAF : Ce n'est pas une activité commerciale telle que la récolte ou la cueillette.*

- Les personnes réalisant le glanage

Le projet liste les catégories de personnes qui réaliseront le glanage.

*MAAF : Cette liste n'appelle pas d'observation.*

- Risque de qualification de travail dissimulé

- travail dissimulé par dissimulation d'activité (article L. 8221-3 du code du travail).

*MAAF : Le projet n'entre pas dans le cadre de l'exercice à but lucratif d'une activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services. L'incrimination ne peut être retenue.*

- travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié (article L. 8221-5 du code du travail)

*MAAF : Il ne peut être retenus ni la volonté à se soustraire à la déclaration préalable à l'embauche pour les glaneurs, à la délivrance d'un bulletin de paie ou aux déclarations auprès des organismes de recouvrement des cotisations, les glaneurs n'étant pas des salariés ni l'intérêt à se soustraire à ces obligations.*

*Le projet entre bien dans le cas du bénévolat :*

*Le recours à un bénévole est possible en respectant deux séries de conditions. Le bénévolat n'est admis que pour les activités désintéressées, c'est-à-dire, des activités informelles, ne nécessitant pas d'être déclarées. La relation liant les bénévoles et la structure dans laquelle ils s'engagent est également désintéressée. Elle doit être gratuite et libre, se traduisant par l'absence de rémunération et l'absence de subordination juridique.*

- Assurance

*MAAF : Il y a des assurances couvrant les risques dans le cadre d'activités bénévoles*

**Annexe 3 : fiche-intervention de FNE « Opération témoin glanage dans les champs »**

## Opération témoin glanage dans les champs

<p><b>Organismes rédacteurs de la fiche-intervention</b></p> <p>Côtes D'Armor Nature Environnement          23 rue des Promenades, 22000 Saint Brieuc          02 96 62 06 40  <u>Contact</u> : Yvon Le Guennec, yvonleguenneccane@gmail.com, 02 96 62 06 40</p> <p>Avec l'aide du CREPAN          154 rue d'Authie – 14000 Caen – 02 31 38 25 60  <u>Contact</u> : Nathalie Villermet, n.villermet@gmail.com</p> <p>Il s'agit : <input checked="" type="checkbox"/> d'une intervention à expérimenter  <input type="checkbox"/> d'une intervention déjà réalisée</p>	
<p><b>Présentation de l'intervention</b></p> <p>Créer une mission de « coordinateur » glanage au sein de sa structure qui aura pour mission de structurer le glanage sur un territoire / un secteur. Pour cela, il rencontrera d'une part le monde agricole, afin de trouver des agriculteurs volontaires et de préciser les conditions d'intervention, et d'autre part montera un réseau de glaneurs. Ensuite, il organisera des opérations témoins glanage qui permettront d'une part, d'évaluer le gaspillage alimentaire à la production agricole, et d'autre part, de redistribuer les denrées glanées.</p>	
<p><b>Objectifs visés</b></p> <p>Avoir un coordinateur glanage qui incitera et structurera le glanage sur un territoire. Ce système a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de mieux connaître le gaspillage alimentaire à la production agricole : le coordinateur devra le quantifier et le qualifier ;</li> <li>- de favoriser un glanage respectueux de l'agriculteur et de son exploitation, gage de continuité du système ;</li> <li>- de recréer du lien entre producteurs et consommateurs.</li> </ul> <p>Pour les opérations de glanage, il convient de se fixer des objectifs opérationnels en lien avec les indicateurs définis (nombre d'agriculteurs volontaires, pourcentage d'agriculteurs</p>	<p><b>Publics cibles</b></p> <p>Le monde agricole et les associations d'aide alimentaire.</p>

satisfaits, nombre de glaneurs, nombre d'opération de glanage....).	
<p><b>Evaluation des résultats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de champs glanés et/ou superficie des champs glanés et/ou quantités glanées</li> <li>- Nombre d'agriculteurs engagés dans l'action</li> <li>- Nombre de glaneurs mobilisés</li> <li>- Projets développés par les acteurs locaux (administration, monde agricole) suite à l'intervention</li> </ul>	
<p><b>Description de la préparation et de la mise en œuvre de l'intervention</b></p> <p><b><u>Lancement du projet</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une « fiche de poste » correspondant glanage.</li> <li>- Identifier/désigner un coordinateur glanage (bénévole, éco-volontaire, salarié ...).</li> </ul> <p>Il devra pouvoir se mettre en relation avec les différents partenaires, organiser des rencontres, être capable de négocier et de se faire respecter, et enfin d'évaluer les opérations de glanage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une fiche projet, à présenter aux agriculteurs, glaneurs et autres partenaires.</li> </ul> <p><b><u>Préparation du projet</u></b></p> <p><b><i>Construire un réseau d'agriculteurs volontaires</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lister les agriculteurs, sur le territoire, pouvant s'inscrire dans cette démarche.</li> <li>- Rencontrer les agriculteurs et les structures travaillant avec eux (DRAAF, Chambre d'agriculture, coopératives, etc.) afin de les convaincre d'adhérer au projet et d'identifier les contraintes inhérentes à chaque agriculteur (exemple : culture sous serre), réaliser des comptes rendus de ces réunions.</li> <li>- Rédiger, grâce à ces retours, une charte, qui liera votre structure aux agriculteurs volontaires, réunissant les conditions de réussite du glanage.</li> <li>- Réaliser un tableau de caractérisation du gaspillage alimentaire à la production agricole.</li> </ul> <p><b><u>Objectif de cette étape</u></b> : obtenir la confiance des agriculteurs, être considéré comme l'interlocuteur principal de l'action.</p> <p><b><i>Construire un réseau de glaneurs volontaires</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire des partenariats avec les associations d'aide alimentaire (Banques Alimentaires, épiceries sociales et solidaires...) afin d'éventuellement trouver des glaneurs et d'identifier comment distribuer les produits glanés en s'intégrant dans les systèmes déjà existants.</li> <li>- Construire le groupe de volontaires glaneurs en sollicitant les associations potentiellement intéressées et ayant déjà un réseau de bénévoles (Ville en transition, Incroyables comestibles, Disco Soupe, associations caritatives, associations de protection de l'environnement, associations étudiantes orientées développement durable, etc.).</li> <li>- Définir les débouchés des aliments récupérés lors des opérations de glanage, en évitant tout gaspillage (voir s'il faut prévoir des étapes de conservation/transformation des produits).</li> <li>- Établir des partenariats (contacter la Chambre des métiers et la Chambre d'agriculture, la DRAAF, l'ADEME, FNE, etc.) afin d'améliorer la visibilité du projet et l'amplifier.</li> <li>- Préparer les opérations de glanage.</li> </ul>	

- Préparer un calendrier d'interventions, en fonction des retours des agriculteurs, à proposer aux glaneurs : nécessité d'établir un calendrier local des périodes de récolte des différents végétaux.

**Signature d'une charte « glanage responsable »**

Faire signer aux différents acteurs la charte « glanage responsable» rédigée suite aux rencontres avec les agriculteurs, les glaneurs, les partenaires... reprenant les différentes étapes ainsi que les différents engagements des uns et des autres.

**Communication autour du projet**

- A prévoir dans un second temps, avec l'accord des acteurs concernés, une communication permettant de faire connaître l'action avec des communiqués de presse (lors du lancement de l'opération, des résultats concernant le glanage, etc.).
- Envisager des supports de communication adaptés (affiches, autocollants...).

**Mise en œuvre du projet**

**Organiser une opération témoin de glanage**

- Faire le point avec les agriculteurs sur les parcelles concernées par le glanage et les consignes pour ne pas endommager le terrain ou les plants (bien définir la période en l'intégrant dans l'activité de l'agriculteur).
- Mobiliser l'ensemble des glaneurs pour constituer pour chaque opération le groupe qui interviendra.
- Les glaneurs iront, sous l'animation du coordinateur, glaner dans les champs, équipés de matériels adaptés à la récolte.
- Qualifier et quantifier le gaspillage alimentaire à l'aide du tableau de caractérisation.

**Les règles du glanage :**

*Le champ doit avoir été récolté ; le glanage doit être réalisé en journée ; l'utilisation d'outils est prohibée ; le grappillage (prendre les fruits ou légumes sur pieds) est interdit (sauf accord de l'agriculteur).*

**Évaluation du projet**

- Évaluer le projet sur la base de la charte signée initialement afin de vérifier le respect des engagements des uns et des autres.
- Réaliser un bilan du projet, avec l'aide des indicateurs.

**Quand**

Période de l'année à privilégier  
: en fonction des récoltes.  
Le weekend pour que les bénévoles puissent se libérer.  
Durant la journée pour être dans le cadre réglementaire.

**Où**

Dans les champs des agriculteurs.

**Durée du projet**

Plusieurs mois, afin de permettre au coordinateur d'être reconnu et identifié comme l'interlocuteur principal de ce type d'action. A terme, le projet pourra se prolonger par des formations d'autres coordinateurs facilitant un essaimage.



		<p><u>Temps d'anticipation du projet</u> : au minimum 1 à 2 mois.</p> <p><u>Durée de l'intervention</u> : une demi-journée à une journée par intervention de glanage.</p>
<b>Partenaires impliqués</b>		
<p><b>Collectivités Administrations</b></p> <p>ADEME, Syndicat de traitement des déchets porteur de PLP, DRAAF, Chambre d'agriculture, Région, Conseil Général, lycées agricoles...</p>	<p><b>Associations</b></p> <p>Ateliers du cœur, Resto du cœur, Emmaüs, Banques alimentaires, A.N.D.E.S., Disco Soupe, Villes en transition, Incroyables comestibles, Terre de liens...</p>	<p><b>Entreprises</b></p> <p>Agriculteurs, coopératives, syndicats professionnels d'agriculture (FNSEA, Confédération paysanne)...</p>
<b>Moyens Mobilisés</b>		
<p><b>Moyens humains</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un coordinateur du projet</li> <li>- des glaneurs (au moins 5)</li> </ul>	<p><b>Moyens matériels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériel adapté à la récolte (bottes, gants, casquette, cageots pour ne pas tasser les récoltes ...)</li> <li>- Option : création d'un outil de communication</li> </ul>	<p><b>Moyens financiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps humain : 10 jours de coordination par mois</li> <li>- Frais de déplacement</li> <li>- Frais matériels pour le glanage</li> <li>- Frais outils communication</li> </ul>
<p><b>Outils existants ou à créer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche de poste type « coordinateur glanage »</li> <li>- Charte type « glanage responsable »</li> <li>- Guide précisant les cultures concernées par le glanage (les plus intéressantes pour réduire le gaspillage) et leur saisonnalité</li> <li>- Tableau de caractérisation du gaspillage alimentaire à la production agricole</li> </ul>		
<p><b>Principaux facteurs de réussite</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtenir l'autorisation des agriculteurs</li> <li>- Echanger avec l'ensemble des acteurs</li> <li>- Impliquer les agriculteurs et les glaneurs</li> </ul>	<p><b>Principaux obstacles à éviter</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas respecter la réglementation</li> <li>- Ne pas anticiper l'utilisation des produits glanés</li> </ul>	